OCOM C507.01 – IDENTIFIER LES OCCASIONS DE SERVICE POUR UN OFFICIER DU CADRE DES INSTRUCTEURS DE CADETS (CIC)

1. **Rendement** : Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets (CIC)

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse d'autoformation,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement approprié pour remplir la trousse d'autoformation.

3. **Norme** : Le cadet doit identifier les occasions de service pour un officier du cadre des instructeurs de cadets (CIC) en remplissant une trousse d'autoformation.

4. **Points d'enseignement** : Demander aux cadets de remplir la trousse d'autoformation comprenant :

   a. les normes de recrutement pour le CIC,

   b. les occasions de service au corps ou à l'escadron de cadets, y compris :

      (1) les emplois au corps ou à l'escadron de cadets,

      (2) les emplois aux établissements d'instruction technique tels que :

         (a) les centres nautiques,

         (b) les centres d'expédition régionaux des cadets de l'Armée (les centres d'expédition),

         (c) les opérations régionales des cadets de l'Air (les centres de vol à voile);

   c. les occasions de service à l'échelle régionale, y compris :

      (1) les emplois lors d'activités dirigées à l'échelle régionale, y compris :

         (a) les activités non discrétionnaires,

         (b) les activités discrétionnaires;

      (2) les emplois avec un détachement de cadets ou à une unité régionale de soutien aux cadets (URSC);

      (3) les emplois à une école régionale d'instructeurs de cadets (ERIC);

   d. les occasions de service à un Centre d'instruction d'été des cadets (CIEC);

   e. les occasions de service nationales, y compris :

      (1) les emplois lors d'activités dirigées à l'échelle nationale, y compris :

      (2) les emplois avec le Directeur - Cadets et Rangers junior canadiens (D Cad & RJC).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PG-002/A-CR-CCP-605-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

a.	Autoformation :	90 min
b.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : L'autoformation a été choisie comme méthode d'apprentissage pour cette leçon car elle permet au cadet d'examiner les occasions de service pour un officier du CIC, et ce de façon plus détaillée et à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu d'apprendre sous la direction d'un instructeur.

7. **Documents de référence** :

   a. A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 3. (2007). *Aperçu du programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   b. A0-194 OAIC 23-01 Directeur - Cadets 6. (2007). *Recrutement / enrôlement - Officiers du cadre des instructeurs de cadets (CIC)*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   c. A0-195 OAIC 21-03 Directeur - Cadets 2. (2007). *Effectifs, priorité de dotation et nombre autorisé de jours rémunérés des corps ou escadrons de cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   d. A0-196 OAIC 23-11 Directeur - Cadets 6. (2007). *Instructeur de cadet appuyant sans rémunération les activités des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   e. A0-197 OAIC 23-10 Directeur - Cadets 2. (2006). *Possibilé d'emploi dans la réserve – Processus de sélection*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   f. A0-198 Ministère de la Défense nationale. (2009). *Reserve service opportunities*. Extrait le 29 octobre 2009 du site http://www.cadets.ca/employment-emploi.aspx

   g. A0-199 Ministère de la Défense nationale. (2009). *Cadre des instructeurs de cadets*. Extrait le 29 février 2009 du site http://www.vcds-vcemd.forces.gc.ca/cic/index-fra.asp

   h. A1-066 OAIC 31-03 Officier supérieur d'état-major des cadets de la Marine. (2008). *Aperçu du programme des cadets de la Marine*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   i. A2-031 OAIC 40-01 Directeur – Cadets, Officier supérieur d'état-major des cadets de l'Armée. (2009). *Aperçu du programme des cadets de l'Armée*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

   j. A3-029 OAIC 51-01 Directeur – Cadets, Officier supérieur d'état-major des cadets de l'Air. (2009). *Aperçu du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale**.**

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. une trousse d'autoformation,

   b. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PG-002/A-CR-CCP-605-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.